

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Pratte

<https://www.cadre21.org/membres/4a05463239e356038df534bb>

Date d'obtention : 2021-02-03 14:13:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode uniformisée pour tous. Démarche de collaboration entre l'intervenant scolaire, la police et le DPCP. Ça permet d'identifier si c'est un acte malveillant ou un geste impulsif. En fonction du choix des deux, ça permet de diriger vers la bonne suite. Les interventions policières seront rapides.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'amènera plus de prudence, de confiance à mes interventions et la certitude qu'une collaboration avec le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais demander de regarder les photos ou vidéos sur son cellulaire. Appliquer la démarche du mode avion et de fermer le cell avant de la mettre dans le sac scellé.